

# LA POMME VERTE

BULLETIN D'INFORMATION DE SERMAISE ENVIRONNEMENT  
JUILLET-AOÛT 2008

## BUREAU

Président : J.-P. Gabireau  
Secrétaire : S. Bédos  
Trésorière : A. Bizot  
Administrateurs :  
Y. Bouttes, L.-P. Cauvin, F. Chevallier,  
M. Madec.

## SOMMAIRE

- ☐ Le choix de vivre autrement , p. 1
- ☐ L'utopie d'aujourd'hui est la vérité de demain, p. 2
- ☐ Zéro pesticide dans notre Commune, p. 3
- ☐ P.L.U., p. 3
- ☐ 202.000 euros..., p. 4
- ☐ Forum des associations, p. 4
- ☐ Pour réparer un oubli..., p. 4
- ☐ Relevés des conclusions du Grenelle de l'Environnement, p. 4

### Sermaise Environnement Association pour la protection de l'environnement et l'amélioration de l'habitat

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901  
déclarée à la Sous-Préfecture d'Étampes  
le 26.10.1972  
enregistrée sous le numéro 0911000192  
publiée au *Journal Officiel* du 18 novembre 1972  
agrée par arrêtés du Préfet de l'Essonne  
n<sup>os</sup> 92-3166 et 92-3167 du 5 octobre 1992

Siège : Mairie de Sermaise (Essonne)

Siège administratif :  
18, rue de la Grosse-Haie  
91530 SERMAISE

## Éditorial

### Le choix de vivre autrement

ÉCONOMISER L'EAU, l'énergie, l'électricité, les ressources naturelles et autres s'impose dès aujourd'hui à nous et s'imposera bien davantage encore dans le futur.

Cet état de fait nous conduira à admettre que la consommation n'est pas le seul et unique moyen pour accéder au bonheur ; à reconnaître que nous consacrons l'essentiel de notre temps à toujours gagner plus d'argent pour répondre à des désirs et à des envies afin de satisfaire de bien futiles et éphémères besoins matériels.

À ce stade de la réflexion, on sera tenté de se tourner vers des solutions consistant à vivre aussi bien, voire à vivre mieux, avec moins. On s'apercevra alors que changer sa façon de vivre est possible en adoptant la simplification pour améliorer sa qualité de vie.

Socrate, en son temps, vivait simplement et prétendait que peu posséder était pour lui la meilleure façon d'être plus près de l'univers. Diogène de Sinope (chef de file des philosophes cyniques) pratiquait lui aussi la simplicité pour des raisons anticonformistes. Après eux, Gandhi, sur des bases tout aussi simples, mena une vie riche au service d'une cause qui demeure actuelle : celle d'un monde apaisé. Tous ces hommes ont été, ainsi que bien d'autres et pour diverses raisons, à la recherche du bonheur. Y sont-ils parvenus ? Nul ne saura jamais.

En 1981, est paru aux U.S., le livre de Duane Eglin intitulé *Voluntary Simplicity* (simplicité volontaire) qui donna naissance à un courant de pensée, à une philosophie de vie, qui se développa aux Etats-Unis ainsi que dans d'autres pays industrialisés sous l'appellation de "simplicité volontaire".

Cet art de vivre posait des principes touchant à la fois le travail, la consommation, les enfants, le logement, la nourriture, la santé, les loisirs...

Moins consommer est une idée centrale de la "simplicité volontaire". C'est *de facto* économiser les ressources naturelles pour épargner le milieu dans lequel nous vivons. C'est gaspiller moins pour vivre mieux.

Ce courant de pensée, qui est plutôt marginal de nos jours, peut retrouver un regain d'intérêt eu égard aux défis auxquels est confrontée l'humanité tout entière. La "simplicité volontaire", pour ses adeptes, n'est pas un sacrifice ou une sorte de culture d'un quelconque ascétisme. Non, pas du tout. Elle est, bien au contraire, un choix de vie délibéré, conscient et responsable.

Dire que la "simplicité volontaire" est une planche de salut, pouvant résoudre tous les problèmes de l'humanité à l'échelle planétaire, serait sans doute bien présomptueux. Penser, en revanche, qu'elle pourrait être une voie à privilégier, pour l'atteinte au bonheur individuel et collectif permettant l'accès à un monde meilleur, semble admissible.

Dans une démarche prospective, que nous impose le futur proche, préférer l'ÊTRE à l'AVOIR peut être pour d'aucuns l'occasion de s'offrir le choix de vivre autrement.

Bulletin d'adhésion

**Sermaise  
Environnement**

18, rue de la Grosse-Haie  
91530 SERMAISE

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Tél. .... Courriel .....

Cotisation individuelle 15 € ; couple 20 € ; jeune (-18 ans) 5 € ; soutien 25 €

Joindre un chèque bancaire ou postal à l'ordre de Sermaise Environnement

# L'utopie d'aujourd'hui est la vérité de demain

*D'importantes modifications de la collecte des déchets interviendront prochainement. Une réunion publique d'information a eu lieu à cet effet à La Grange le 24 juin 2008.*

## La gestion financière

Un certain nombre de citoyens-contribuables croyaient à tort qu'il s'agissait d'une réunion de concertation. En fait, il s'agissait de communiquer à la population les nouvelles modalités de ramassage décidées par le syndicat de collecte ayant reçu mandat de notre Commune afin d'y procéder en ses lieux et places car, il faut le rappeler, la collecte et le traitement des déchets sont légalement de la responsabilité des communes.

Bref, le vice-président du syndicat (SICTOM du Hurepoix) a exposé les raisons pour lesquelles il convenait de changer, de modifier la fréquence de certaines collectes, voire d'en supprimer d'autres.

La motivation essentielle de ces décisions, a-t-il expliqué, tient dans la volonté de réduire les coûts de collecte et par ricochet de faire bénéficier les contribuables des économies réalisées.

La collecte actuelle se répartit en six postes de ramassage en porte à porte :

1. Ordures brutes (une fois par semaine) ;
2. Emballages (une fois par semaine) ;
3. Papier (une fois par semaine) ;
4. Verre (une fois par semaine) ;
5. Déchets verts en saison (une fois par semaine) ;
6. Encombrants (deux fois par an).

Cette collecte réformée deviendra :

1. Ordures brutes (une fois par semaine) ;
  2. Emballages + papier mélangés dans un sac (une fois par semaine) ;
  3. Verre supprimé ;
  4. Déchets verts en saison (une fois par quinzaine) ;
- Encombrants (une fois par an).

## La gestion comptable

La suppression du ramassage du verre et les modifications de fréquence des ramassages des déchets verts et des encombrants a pour effet de réduire d'un tiers les prestations de services du syndicat.

Force est de constater que les modifications décidées impactent le service rendu aux citoyens-contribuables de plus de 30 %, ce que certains n'ont pas manqué de faire observer au présentateur des réformes. À cette objection, il a été répondu que sans ces réformes, la taxe d'enlèvement des déchets ménagers auraient été majorée de 30 %, tandis que les nouvelles conditions de collecte réduiraient de 8 % le taux de la taxe acquittée par les ménages sur la base de la valeur locative du logement qu'ils occupent.

Quid de la date d'entrée en application de la baisse promise ?... Sachant que toute promesse n'engage que ceux qui l'écoute, tout laisse à penser que, si elle devait être tenue,

elle n'apparaîtrait que sur les taxes foncières qui seront acquittées fin 2009.

D'ici là, la valeur locative (base d'imposition) aura progressé de 4 % (la moyenne étant ces dernières années de 2 %/l'an), le taux actuel de la taxe passerait de 10.02 à 9.22 %, autant dire qu'en monnaie courante la baisse serait plus virtuelle que réelle et que, en monnaie constante par le jeu de l'évolution de l'assiette de calcul, la taxe d'enlèvement des déchets ménagers augmentera du taux de l'inflation. Négligeant le fait que pour une réduction de plus de 30 % du service rendu le syndicat propose "généreusement" de réduire de 8 % la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, ce qui *in fine* ne s'apercevra pas sur la feuille d'impôts, on peut légitimement se demander si l'on ne se paie pas une fois encore la tête du citoyen-contribuable, lequel peut dire : le compte n'y est pas !

## La gestion écologique

L'intervenant a certes estimé les économies d'énergie et la réduction des gaz à effet de serre qui seront réalisés du fait des changements décidés et appelé de ses vœux à un réveil de la conscience citoyenne et écologique de chaque contribuable pour la réalisation d'économies fiscales. Pour autant, ces dernières étant très hypothétiques, eu égard en partie aux aléas ci-dessus rappelés, il est vivement recommandé de sortir de notre village pour voir comment certains responsables, sortis de logiques purement financières, fiscales et/ou comptables, ont apporté des solutions écologiques concrètes au difficile problème de gestion des déchets.

Le relevé de conclusions du Grenelle de l'environnement, hors des logiques financières et comptables qui prévalent toujours au SICTOM, propose des pistes sérieuses à cet égard. Recycler et réduire le volume des déchets sont les maîtres-mots des conclusions du Grenelle de l'environnement. Pour y parvenir, les mesures incitatives sont clairement exposées. Elles nécessitent des changements profonds des habitudes et des méthodes dont les dirigeants du SICTOM ne veulent absolument pas entendre parler. Pour s'y soustraire, ils "mastiquent" à l'envi des lieux communs du genre "c'est compliqué", "c'est difficile", "ça coûterait beaucoup plus cher", tout cela pour masquer leur volonté de ne rien changer et peut-être, plus grave encore, leur incapacité d'adaptation au changement, occupés qu'ils

sont à sauver leurs indemnités de représentation en priorité.

La priorité des priorités dans cette affaire de déchets est la prise de mesures de responsabilisation des citoyens.

La première de celles-ci est, sur la base du nombre des personnes vivant dans chaque foyer, la substitution d'une partie de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (actuellement assise sur la valeur locative du logement occupé) par une redevance assise sur le volume des déchets que chacun produit et que la collectivité prend en charge tant en l'enlevant qu'en le traitant.

Cela suppose des équipements permettant la pesée des déchets enlevés, communément appelée "pesée embarquée". Ces méthodes fonctionnent dans les pays voisins, en France aussi d'ailleurs. On constate que là où ces méthodes sont mises en œuvre le volume des déchets est inférieur de 20 à 30 % à celui produit dans nos régions où la collecte comme le traitement sont mutualisés hors de toute responsabilité fiscale citoyenne sur des bases complètement iniques puisque assises sur la valeur locative et non sur le nombre des occupants des logements.

Utopie, crient les rétifs au changement !...

À ceux-là, nous répondons, après Victor Hugo et Théodore Monod, que l'utopie d'aujourd'hui est la vérité de demain.

# ZÉRO PESTICIDE DANS NOTRE COMMUNE

LA France est le 3<sup>e</sup> plus gros utilisateur de pesticides au monde. Il est répandu chaque année 80 000 tonnes de substances très polluantes qui contaminent notre environnement (air, eau et sol). 90 % des cours d'eau et 50 % des nappes phréatiques sont contaminées par des résidus de pesticides. Sur les 80 000 tonnes de pesticides utilisés :

70 000 tonnes sont répandues à usage agricole ;

8 000 tonnes sont utilisées par les jardiniers ;

2 000 tonnes sont utilisées par les collectivités.

Ces substances sont dangereuses pour la santé, elles provoquent des empoisonnements et parfois des lésions irréversibles : cancers, troubles du système nerveux, perturbations hormonales. L'usage massif de pesticides contribue également à la disparition de la biodiversité : insectes, papillons, abeilles, oiseaux. La plupart des communes utilisent des pesticides, et particulièrement des herbicides, pour l'entretien de la voirie, des espaces verts, des terrains de sport et des cimetières. Cependant, les mentalités changent et évoluent vers des méthodes de désherbage beaucoup plus respectueuses de l'environnement. Depuis quelques années, de nombreuses communes, considérant comme prioritaire la santé publique et la qualité de l'environnement, se sont engagées dans des programmes de réduction significative de l'utilisation de pesticides afin d'atteindre rapidement l'objectif de « zéro pesticide ». Quelques exemples :

a) suppression totale des traitements préventifs ;

b) suppression totale des traitements curatifs ;

c) utilisation de nouveaux matériels thermique ou à eau chaude pour le désherbage dans les zones de ruissellement à haut risque de pollution (points de captage), caniveaux et trottoirs et toutes les surfaces imperméables.

Il faut que l'ensemble de la population admette et accepte les herbes spontanées dans nos caniveaux et sur les trottoirs. Les trottoirs et les caniveaux sans herbes sont des zones qui ont été traitées avec des herbicides contenant des substances hautement toxiques. Les eaux de ruissellement se retrouvent dans les rivières, provoquant des contaminations de la chaîne alimentaire très dangereuses pour la santé de tous, notamment pour la population à risques (enfants, femmes enceintes et personnes âgées). Ayons tous à l'esprit que « l'herbe dans nos caniveaux est un signe de bonne santé ».

Pour combattre les herbes indésirables dans nos jardins :

— utilisons des plantes couvrantes et du paillage naturel à base de broyat dans les massifs qui permettent également de réaliser des économies sur l'arrosage ;

— développons des zones engazonnées.

Nous souhaitons que notre commune s'engage dès maintenant dans une réduction drastique des pesticides. Des organismes compétents existent et peuvent l'y aider. Par exemple, Phyt'Eaux Cités dispose d'un programme de prévention et de sensibilisation permettant aux communes de limiter (voire de supprimer) l'utilisation des pesticides sur la voirie et les espaces verts. Ce programme est subventionné à hauteur de 70 % par l'Agence de l'eau Seine-Normandie et le Conseil Général de l'Essonne et 30 % par les producteurs d'eau (54 communes de l'Essonne bénéficient de ce programme). Zéro pesticide pour notre commune, c'est possible. Faisons donc confiance à la Commission Environnement et Développement Durable de la nouvelle municipalité afin qu'elle mette en œuvre les bonnes pratiques pour la santé de tous.

## P. L. U. (Plan Local d'Urbanisme)

Le 5 juin dernier, le Conseil Municipal a pris une délibération prescrivant une révision d'une POS (Plan d'occupation des sols) et sa transformation en PLU (Plan local d'urbanisme).

Dans le strict respect des textes législatifs et réglementaires et en application des dispositions du Code de l'urbanisme et du Code de l'environnement, l'association a demandé à être consultée en ses qualités d'association agréée.

Dans ce cadre, l'association, s'appuyant sur le relevé de conclusions du Grenelle de l'environnement, notamment son volet "Urbanisme et gouvernance territoriale", sera extrêmement vigilante et exigeante quant aux mesures à prendre pour stopper l'étalement urbain et favoriser un

développement urbain maîtrisé. En conformité avec les prescriptions du S.D.R.I.F. (Schéma directeur de la Région Ile-de-France) et du S.D.L. (Schéma directeur local du canton de Saint-Chéron), elle veillera à ce que le développement urbain passe prioritairement par une densification des zones agglomérées et urbanisées à proximité des transports collectifs.

Nous souhaitons que, pour l'élaboration de ce projet, notre commune s'adjoigne les services du C.A.U.E. de l'Essonne (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de l'Essonne) dont les compétences sont reconnues et largement utilisées par les communes avoisinantes.

Gaspiller moins

Pour vivre mieux

**202.000 EUROS dépensés  
pour la réfection  
des berges du bief  
du Moulin de la Mercerie  
et non pas pour dépolluer  
le site GERBER**

EN ce mois de juin, nous avons tous vu au Moulin de La Mercerie, à l'entrée du site Gerber, sur le C.D. 116, de nombreux engins en action et des personnes s'activer.

Il s'agit des travaux de réfection des berges maçonnées du moulin (propriété privée) qui ont été réalisés, pour la coquette somme de 202.000 euros, financés par nos impôts, à savoir la taxe que lève le SIVSO (Syndicat mixte Intercommunal de la Vallée Supérieure de l'Orge) sur notre consommation d'eau, à savoir 1,55 euros par m<sup>3</sup> consommé. L'association avait dénoncé en son temps ces travaux financés par la seule collectivité au profit d'une propriété privée (voir *La Pomme Verte* d'avril 2005).

Nous avons préconisé de réintroduire l'Orge dans son lit naturel et de déclasser le moulin.

Ces sommes auraient été plus utiles à financer les analyses de l'air et de l'eau sur le site pollué Gerber.

Il est vrai que les décideurs ne sont pas les payeurs. Scandaleux et révoltant.

**FORUM DES ASSOCIATIONS**

Le 13 septembre prochain se tiendra à La Grange, toute la journée, le Forum des Associations. Comme à son habitude, Sermaise Environnement y aura son stand.

Une occasion pour tous les habitants de Sermaise de rencontrer les responsables de l'association qui seront présents et de dialoguer avec eux.

Ils seront à votre écoute et vous présenteront une exposition sur le thème de « Produire et manger bio en Ile de France ».

**POUR RÉPARER UN OUBLI...**

...récurrent de la communication municipale, nous rappelons qu'il n'est pas seulement interdit

- De faire des travaux de bricolage ou de jardinage bruyants en dehors des jours ouvrables (dimanche et jours fériés) avant 8 h 30, de 12 h à 14 h 30 et après 20 h 00 (arrêté du 21 mai 2001) ;
- De faire des feux extérieurs du 1er juin au 30 septembre (arrêté du 21 mai 2001)

mais aussi qu'il est également interdit

- De circuler en véhicules 4 x 4 et motos tous terrains, sauf riverains, sur l'ensemble des chemins communaux et ruraux, et ce tous les jours et toute l'année, comme ne l'indique pas la signalisation adéquate (arrêté du 9 mars 2004).

**RELEVÉS DES CONCLUSIONS DU GRENELLE  
DE L'ENVIRONNEMENT**

LES relevés des conclusions du Grenelle de l'Environnement édictent pas moins de 72 mesures réparties en quatre grands chapitres eux-mêmes divisés en dix rubriques.

Les quatre chapitres comportent un certain nombre de rubriques à l'intérieur desquelles sont énumérées les mesures précises à prendre.

Lutter contre les changements climatiques

- Moderniser le bâtiment et la ville
- Efficacité énergétique et carbone
- Urbanisme et gouvernance territoriale
- Mobilité et transport

Préserver et gérer la biodiversité et les milieux naturels

Stopper la perte de biodiversité

- Agriculture écologique et productive
- Qualité écologique des eaux
- Programme OGM

Préserver la santé et l'environnement tout en stimulant l'économie

- Programme "santé-environnement"

Instaurer une démocratie écologique

- Programme gouvernance

L'ensemble des mesures figurant aux relevés des conclusions ont été étudiées, discutées et arrêtées par les meilleurs spécialistes dans toutes les disciplines auxquelles il a été fait appel : représentants des grands corps de l'Etat, des entreprises, de toutes les professions, des scientifiques (toutes disciplines), des associations diverses et variées de citoyens, de consommateurs... Bref, à un panel très large de compétences qui donne à ces conclusions un crédit que nul ne saurait invoquer pour se soustraire à leur application.